



## ABF GROUPE FRANCHE-COMTÉ

### COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE 2022

Vendredi 9 juin 2022, le groupe ABF Franche-Comté a organisé une journée d'étude, en partenariat avec L'Agence Livre Lecture de Bourgogne-Franche-Comté et le Département de la Haute-Saône.

Intitulée *Évolution des médiathèques en tiers-lieux culturels*, elle s'est déroulée dans l'amphithéâtre de l'Espace 70, à Vesoul.

Soixante-cinq personnes y ont assisté.

L'ABF Franche-Comté remercie les intervenants pour leur aimable participation, ainsi que ses deux partenaires.

# Table des matières

<b>I - De la bibliothèque troisième lieu à la bibliothèque tiers-lieux, évolution d'un concept</b> .....	3
1. - Le troisième lieu .....	3
2. Le tiers-lieux .....	3
3. - Quelle place pour les usagers dans un tiers-lieu ? .....	4
4. - Faire tiers-lieux .....	4
5. - Interaction avec le contexte local .....	4
6. – Questions / réponses .....	4
<b>II - Positionnement du Ministère de la Culture sur les bibliothèques tiers-lieux</b> .....	5
1. - Pourquoi l'État finance-t-il les tiers-lieux ? .....	5
2. - Les BU tiers-lieux : nouveaux modèles .....	5
3. - La grande bibliothèque de Besançon .....	5
4. – Questions / réponses .....	6
<b>III - Projets de bibliothèques : s'inspirer de la philosophie des tiers-lieux. Quelques pistes de réflexion.</b> .....	6
Questions / réponses .....	7
<b>IV - Présentation de La Bulle, tiers-lieu culturel à Annemasse</b> .....	8
1. - Contexte .....	8
2. - Comment fonctionner ensemble ? .....	8
Différentes modalités de gouvernance .....	8
3. - Un modèle .....	9
<b>V - Les médiathèques de Dijon : le projet de la médiathèque Mansart</b> .....	10
<b>VI - La Foyothèque, médiathèque de Nommay</b> .....	11
<b>VII - La Médiathèque intercommunale du Pays d'Héricourt et son Hérilab</b> .....	11
1. - Historique .....	11
2. - Le Hérilab .....	12

# I - De la bibliothèque troisième lieu à la bibliothèque tiers-lieux, évolution d'un concept

*Mathilde Servet, chargée de mission services innovants pour le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris*

## 1. - Le troisième lieu

Le concept vient des Etats-Unis, inventé par Ray Oldenburg (sociologue). Il désigne des lieux complémentaires des lieux de vie et de travail avec comme enjeux de renforcer le capital social.

Ray Oldenburg constatait que certains lieux animaient une vie publique informelle : des lieux gratuits, ouverts, accessibles comme les parcs et jardins, les bibliothèques. Pour qu'une bibliothèque devienne un troisième lieu, il faut partir des sensibilités, se centrer sur la relation aux usagers plutôt que sur les collections.

Ce changement de paradigme s'est opéré dans les années 2000 dans bon nombre de bibliothèques.

En revanche toutes les bibliothèques ne doivent pas nécessairement être identiques, de nombreux modèles co-existent entre la BnF et son modèle patrimonial et la BPI centrée sur le service à l'usager. Ainsi le sociologue Serge Paugam a travaillé avec les SDF fréquentant la BPI : ils lui ont indiqué qu'ils s'y sentaient comme chez eux. Paugam pointait ainsi la capacité de la bibliothèque à réduire les inégalités d'accès à la culture pour les publics socialement défavorisés.

Ceci nous relie aux droits culturels et à notre rôle de curation culturelle. Mais il ne faut pas que nos conceptions de la culture soient rigidifiées, il nous faut être inclusif et partir des besoins, envies des gens.

La bibliothèque troisième lieu est aussi un lieu connecté.

**L'essence du troisième lieu c'est l'humain.**

## 2. Le tiers-lieux

Trois niveaux :

- À minima : espace de rencontre qui favorise l'épanouissement de la vie en collectivité et renforce le capital social.
- Marqueurs communs : travail en commun sur des projets choisis
- tiers-lieu = espace de rencontres, permet à l'envie collective d'éclore (attention du coup à l'institutionnalisation) / pas de définition car trop rigide sinon.

La vraie innovation est dans les villages davantage que dans les villes. Les bibliothèques rurales sont des troisièmes lieux natifs, plus souples et en phase avec la population, animées par des bibliothécaires issus de la localité proche.

Fonctionnement en mode horizontal, et lieux évolutifs.

La bibliothèque est un tiers-lieux parmi d'autres.

Il existe un [Conseil national des Tiers-lieux](#) et un [Hub France Tiers-lieux](#), et au sein de cette association existe un groupe médiathèque tiers-lieux : démarche collective et citoyenne. L'innovation c'est de transformer les choses dans la durée

## Le maître mot est confiance.

### 3. - Quelle place pour les usagers dans un tiers-lieu ?

Consommateur / Participant / Echange de pairs à pairs / Acteur (ne veut pas dire que nous sommes remplacés) / Gouvernance partagée

Il faut donc faire de la place aux propositions des usagers (c'est visuel, cela se voit). Les clés sont laissées le soir aux usagers dans certaines médiathèques tiers-lieux.

Exemple : [Saint-Aubin-du-Pavail](#) : un seul bibliothécaire et une trentaine de bénévoles, cela se construit dans le temps (cinq ans dans le cas de cette bibliothèque).

Dans un tiers-lieu on apprend par *le faire*, et avec les autres. Toutes sortes de savoirs peuvent y être échangés.

### 4. - Faire tiers-lieux

La démarche peut être temporaire, sur des projets précis.

Le bibliothécaire est un facilitateur, il apporte des moyens, méthodes, outils, il cultive le participatif.

Cela nécessite de travailler de manière collaborative les projets très en amont.

### 5. - Interaction avec le contexte local

Different d'un outil magique. Les tiers-lieux sont des agrégateurs de partenaires, solutions adaptées aux territoires et aux gens.

C'est être là où les gens ont besoin de vie.

A Medellin, tiers-lieux dans une favela où la bibliothèque est un havre de paix (comme un accord tacite). Et c'est un lieu fédérateur.

A Riga, une bibliothèque à destination des SDF adossée aux services sociaux. Les usagers qui fréquentent cet établissement se réinsèrent 40 fois plus.

Les *Idea stores* (salle de sport, centre de santé) : + 365% de fréquentation +200% de prêts. En revanche, il faut bien réfléchir aux services à mettre en regard pour créer cette complémentarité des services.

### 6. – Questions / réponses

Christophe introduit ce temps de questions-réponses : l'enjeu est celui d'animer une communauté qui à son tour transmettra ses savoirs, question de l'*encapacitation* de pair à pair.

Mathilde Servet. : [Angélique Robert](#) indique qu'il faut bâtir sur ce qui peut toucher les gens

Un participant : est-ce que nous sommes prêts nous bibliothécaires ?

Mathilde Servet : toutes les bibliothèques ne doivent pas être bâties sur le même moule. Et si on aime les gens, cela marchera. Pose la question des compétences et donc des formations.

## II - Positionnement du Ministère de la Culture sur les bibliothèques tiers-lieux

*Habiba Imaingfen, Conseillère pour le Livre et Lecture, les Archives et la Langue française  
– DRAC Bourgogne Franche-Comté*

### 1. - Pourquoi l'État finance-t-il les tiers-lieux ?

France tiers lieux est née en 2018. Rapport en 2021 avec vingt-huit recommandations dont la création d'une structure nationale.

C'est l'engagement de l'état sous forme d'un programme interministériel qui comprend :

- des tiers-lieux,
- des « Fabriques de territoire », trois cents en France (label),
- quatre-vingt-neuf campus connectés (label),
- cent trente-quatre micro-folies (label).

On y trouve de la pédagogie, du numérique, du participatif, l'accès aux droits culturels...

Agence nationale de la cohésion des territoires

### 2. - Les BU tiers-lieux : nouveaux modèles

- Esprit du guichet unique avec services de proximité.
- Déploiement de prêt de matériel (plan égalité des chances pour tous les étudiants), appli mobile (Appli « affluences »), faciliter l'autonomie, ressources en ligne, salle collaborative, armoire de chargement de matériel informatique et numérique, troc party, volet social et inclusif...
- Désacralisation, travail dans des postures différentes facilitant les échanges avec l'usager.
- Ouvrir les BU jour et nuit.
- Là encore accompagnement de l'état sur les extensions d'horaires.
- Espaces différenciés et adaptés aux usages.
- Travail autour de « Ma BU idéale ».
- Volet numérique au centre des priorités cf illectronisme cf fracture numérique.
- Evolution des BU sur le modèle des Learning centre cf Le Cortex à Dijon.

### 3. - La grande bibliothèque de Besançon

- Projet de fusion de la BU lettres avec la médiathèque de l'agglomération de Besançon, portée par la métropole.
- Bâtiment neuf et bâtiment ancien accolé.
- Mille sept cents places assises – six cent soixante mille ouvrages.
- Avec un atrium qui fera la jonction.
- Côté BU un espace toujours ouvert avec serrures numériques (sur badge avec réservation de la place dans une salle de quarante places).

« La bibliothèque tiers-lieux ce n'est jamais que ce qu'en font, ensemble, le public, les élus et les bibliothécaires » - Anne-Marie Bertrand

#### 4. – Questions / réponses

Christophe pose la question des recrutements / formation ?

Habiba Imaaingfen : la formation des professionnel.le.s est un enjeu fort ! Il y a une nécessité de montée en compétences des équipes et de changement de paradigmes au cœur des projets de bibliothèques.

### III - Projets de bibliothèques : s'inspirer de la philosophie des tiers-lieux. Quelques pistes de réflexion.

*Pascale Mathiault, de l'Agence de programmation architecturale JIGSAW.AMO*

Pascale Mathiault est architecte programmiste. Elle ne construit pas mais – accompagne des collectivités dans la rédaction cahier des charges. Elle a participé à la programmation des bibliothèques tiers-lieux de Bayeux, Lezoux...

Evidemment, la programmation d'une bibliothèque implique de regarder ce qu'il se passe sur le territoire. Le travail de consultante implique un travail d'ingénierie culturelle qui consiste souvent à concevoir des schémas de développement de la lecture publique ou des PSCES (on ira de plus en plus vers cela du fait du transfert des compétences au Métropole).

Il s'agissait pour elle aussi de reconstruire la solidarité sur les territoires et les bibliothèques ont un rôle à y jouer (Mme Mathiault est élue dans la ville de Senlis).

Il faut interroger les usages de ces lieux.

L'élue a une rôle fondamental !

Évocation du projet de Lezoux :

- à l'origine du projet en 2011 : Marie-Gabrielle Gagnadre (présidente communauté de communes) a eu l'idée de faire quelque chose sur un territoire rural – souhait d'un lieu fédérateur ;
- décision de prendre un cabinet d'architecte programmiste et de poser rapidement la question des usages : que voulez-vous qu'il se passe ? Pour que le bâtiment soit conforme aux usages...
- décision de recruter un responsable non issu du monde des bibliothèques
- projet évolutif avec ajout d'une maison locale et d'un service PMI ;
- ouverture en 2017, et maintenant : 42% d'inscrits actifs au niveau du territoire – cinq-cents animations - équipe de dix salariés et soixante-dix bénévoles dont trente-huit qui animent des ateliers – trente heures d'accueil hebdomadaires autour du monde social

La Médiathèque ne va pas tarder à devenir Maison France services.

Tout y est fait pour faciliter la vie des gens !

La posture des agent.e.s est fondamentale dans la réussite d'une bibliothèque tiers-lieux. Il faut savoir se dessaisir du pouvoir, horizontaliser les prises de décisions, faire confiance aux usagers et utiliser leurs compétences. Exemple : une grainothèque issue d'un cycle de

conférences qui a fait que les habitant.e.s se sont emparé.e.s de la grainothèque. Elle est totalement géré par les bénévoles, la bibliothèque fournit juste le budget pour le bois.

Les élu.e.s définissent les politiques à mener, c'est une question à leur poser « Que voulez-vous ? ».

Quand les intentions sont établies, on définit les missions puis les usages et c'est à ce moment-là que l'on met en balance les financements puis on prend les décisions qui concernent : les bâtiments, les RH (un agent pour deux-mille habitants), les achats, système d'information, communication, évaluation 4500 €/m<sup>2</sup> environ, aujourd'hui.

La question de la gouvernance est fondamentale. Du coup après l'interrogation de l'intention, on interroge les mécanismes de décision (et surtout qui décide).

Il faut laisser parler tout le monde : élu.e.s, habitant.e.s, bibliothécaires.

Usages sélectionnés :

- S'informer comprendre
- Se former apprendre
- Découvrir voir
- Se rencontrer échanger
- Etre citoyen
- Participer – agir
- S'amuser – jouer
- Se détendre – se reposer
- Se dépenser – faire
- Travailler
- Accéder au numérique – se connecter

Du coup, voulez-vous ces usages en présentiel, à distance, pour toute l'agglo ?

Un bâtiment n'est rien d'autre que le lieu des usages.

## Questions / réponses

Christophe pose la question des outils pour chercher les informations sur le territoire.

Pascale : oui le diagnostic de territoire peut être construit à l'aide des données de l'INSEE et [Géoportail](#).

Quid du qualitatif ? Certaines données existent déjà, il faut contacter les médiathèques départementales, les SIG des Départements et Régions.

Christophe Daniel : Pour en savoir plus sur les tiers-lieux et leur dynamique, il faut aller voir les vidéos de la [Société Numérique](#) sur Youtube avec la série Hyperliens# :

<https://www.youtube.com/watch?v=CDQsRe6GZHU>

## IV - Présentation de La Bulle, tiers-lieu culturel à Annemasse

*Aurélie Bertrand, responsable du centre de Chambéry Savoie-biblio.*

### 1. - Contexte

- Local de deux cent-cinquante m<sup>2</sup> dans un centre commercial.
- six mille habitants dans le quartier, trois mille inscrit.e.s à la Bulle – 60% de fréquentant.e.s non inscrit.e.s
- Ouverture quarante-deux heures hebdomadaires.
- Jeux – jouets – café – jeux vidéo – tablettes – programmation – motricité – initiative culturelle
- Dix ETP (dont un animateur).
- La charte d'accueil met tout le monde sur un pied d'égalité.
- Les valeurs et services de La Bulle ont été construits avec les habitants (et chaque projet doit passer au crible de ces valeurs).
- Totalement gratuit et inscription sans papier d'identité.
- La co-construction est très rentable pour la collectivité car le public s'approprie immédiatement le lieu et les services.
- 70% des actions sont portées par les usagers et il est important que cela soit reconnu.

### 2. - Comment fonctionner ensemble ?

- La phase « idées-brainstorming » a duré de 2013 à 2015. Elle a été suivie d'une concertation et d'un choix des habitants de 2016 à 2018.
- Processus d' *empowerment* = *encapacitation* citoyenne.

Différentes modalités de gouvernance :

- Temps de travail communs après 18 h 30 avec habitant.e.s et élu.e.s (horizontalité) + activités pour les enfants en même temps [adapter son mode de fonctionnement] ;
- interventions : tout le monde peut proposer quelque chose, on ne prouve pas sa compétence
- La gouvernance est organisée en trois corps :

- Le premier corps = toute personne humaine peut voter. Votes sans limite de résidence, d'âge, sur place ou en ligne
- Le deuxième corps = cinq élu.e.s représentatif.ve.s
- Le troisième corps = l'équipe des professionnels

Si deux corps sont d'accord, le projet passe (même si les élu.e.s sont contre).

- Acculturation et confiance.

Nombreuses actions participatives. Le participatif ce n'est pas décider pour les autres, mais laisser un espace pour que les gens viennent le remplir. La Bulle a ouvert sans programme culturel de façon à laisser les gens s'emparer de la programmation (en moyenne aujourd'hui il y a cinq actions hebdomadaires).

Ex : L'équipement des livres jeunesse se fait avec les enfants au sein de la médiathèque et quand les enfants partent, ils emmènent le livre qui est tout prêt.

- Seule chose non confiée aux usagers = le catalogage (pas de volonté de former les usagers car cela aurait induit la création d'une relation de sachants à apprenants).
- en 2021 : 30% des collections achetées par les habitant.e.s
- en 2022 : 70% comme objectif / les nouveautés sont commandées par les habitants et le réassort des collections réalisé par les professionnels.
- Seule limite : le budget.
- Les usagers sélectionnent les documents sur la base des « offices » (sélections de nouveautés proposées par le libraire) et avec une fiche « mon avis compte »
- Cela marche très bien pour la littérature jeunesse, les BD (plus experts dans la démarche).
- C'est plus dur pour la littérature adulte car il y a moins d'usagers participants.
- Il n'est pas constaté d'appauprissement des collections. Les regards et choix sont multipliés et donc divers. Les documents trouvent ainsi immédiatement leur public.
- La Bulle n'est pas un fab lab mais agrège les partenaires.
- Elle est basée sur une organisation expérimentale :
  - Equipe avec différentes compétences (exemple : trois ludothécaires qui ne sont pas agents de la ville mais salariés associatifs) qui est une seule et même équipe ;
  - Organigramme en cercle. Transversalité et transparence / décisions collectives / horizontalité. C'est vraiment une question de confiance. En tant que professionnel.le on passe aussi sa décision au crible de ces valeurs. On distingue la décision, de la responsabilité de la décision (qui incombe aux responsables)

### 3. - Un modèle

Le bibliothécaire fait généralement passerelle pour la médiation et c'est donc lui qui reste au centre, dans une position de prescripteur très vertical. A La Bulle, il doit plutôt être un facilitateur dans une position décentrée.

- Notion d'intérêt général.
- Plus petit pas possible.
- Etre dans les actes, pas le discours.
- Laisser décider (mettre les gens en posture d'action et réflexion).
- Visibilité.
- Le réseau est une opportunité.

Cela pose aussi des questions :

- Les identités traditionnelles sont remises en question : les bibliothécaires, les élu.e.s avec les questions « à quoi je sers ? »
  - « Comment porter mes convictions ? »
  - « Comment construire à long terme en étant dans l'immédiat ? ». Pas de réponses magiques.

Ce type de fonctionnement génère des frottements : on a le droit de pas être d'accord mais une fois le sujet tranché, on se plie à la décision du collectif.

**- Tout cela est possible car Annemasse est une collectivité libérante (sur le modèle de l'entreprise libérée - Voir [Isaac Getz](#))**

## V - Les médiathèques de Dijon : le projet de la médiathèque Mansart

*Maxime Dhôtel, directeur de la Médiathèque.*

- Projet de restructuration en cours.
  - La méthodologie du projet est fondée sur la base de la participation citoyenne.
  - Mansart est un quartier populaire : 43% de familles monoparentales, public senior, chômage important, enfants en autonomie forcée mais le quartier ne bénéficie pas du programme PQV.
  - Maxime explique l'importance de revoir le projet de service d'une médiathèque un peu à l'ancienne.
- 
- Projet a commencé en 2021 puis commande politique sur la participation citoyenne et donc l'utilisation des outils du design de service.
  - Accompagnement d'une agence de design.
  - quatre étapes : diagnostic, co construction, prototypage et expérimentation, phase finale.
  - Travail avec des *personas* : typologie des habitants et on répond aux besoins.

Différents scénarios ont été envisagés: 100% numérique en ligne, sans collections, plus de bibliothèque, plus de bibliothécaires.

### **Erreurs de parcours et limites :**

Une méthode qui a été difficile à faire fonctionner :

- Problème de lâcher prise de la collectivité ;
- Difficultés pour les agent.e.s à comprendre les enjeux de la modernisation et du retard de leur bibliothèque ;
- Réelle motivation en revanche pour changer de posture de la part des professionnel.le.s
- Point de tension entre collections obsolètes et souhait d'un lieu convivial.
- Point de tension entre culture centrale et cultures périphériques.
- Point de tension entre lieu d'action / création et de réception.
- Point de tension entre unicité et uniformité.
- Point de tension entre le HLM et in les murs.

## VI - La Foyothèque, médiathèque de Nommay

*Maud Bocard, bibliothécaire*

La responsable était absente le jour de la journée d'étude, c'est donc une collègue d'une bibliothèque voisine qui présente cet établissement.

- La bibliothèque est située dans un ancien corps de ferme réhabilité.
- une salariée et quatre bénévoles
- Au départ, sept usagers ont participé au fonctionnement avec quatre heures d'ouverture et maintenant deux cent-cinquante usagers bénévoles et vingt-sept heures d'ouverture.
- quatre ans de travaux
- Grands jeux à disposition – quatre mille documents - Grainotheque
- Paravents mobiles
- Des mariages seront organisés dans ce lieu
- Espace Ado à l'étage sans surveillance
- Jeux en accès libre pour les adultes
- Salle de réunion / co construction, vingt-deux associations qui s'engagent / subventions

## VII - La Médiathèque intercommunale du Pays d'Héricourt et son Hérilab

*David Houzer, directeur*

À Héricourt, pas de souhait politique d'aller vers des méthodes alternatives comme la participation.

### 1. - Historique

**2012** : transfert de la Médiathèque à la Communautés de Communes :

- Elaboration d'un nouveau projet d'établissement
- Repenser notre relation aux usagers : Public utilisateur / spectateur / acteur
- Renforcer le lien social
- Interroger la notion d'usager créateur
- Construire sur l'identité de la Médiathèque, notamment sur la présence en interne d'un atelier de reliure avec deux relieurs très qualifiés : exploiter les compétences + développer un service utile aux usagers + proposer un service artistique.

**2017** : la réflexion débouche sur la signature d'un Contrat territoire lecture avec la DRAC + soutien du Département : formalisation du projet *Écritures graphiques* : La reliure d'art

- Intégrer les arts visuels au projet de la médiathèque
- Projet artistique (liens écriture / arts plastiques) et technique (multiple artistique papier)
- Création d'un FabLab dédié à la micro-édition : **Hérilab**

## 2. - Le Hérilab

Un FabLab pas comme les autres : artistique !

- L'outil central du pôle arts visuels de la médiathèque
- Les arts plastiques par la pratique des publics
- Accompagnement quotidien de toutes les typologies d'usagers
- Initier une politique d'EAC en direction de publics divers
- Accueillir des artistes en résidence (création et médiation)
- Développer des partenariats d'édition
- Connecter le FabLab avec les activités plus conventionnelles
- Mise en place d'une politique documentaire et d'un fonds thématiques « arts visuels »
- mille usagers par an en moyenne
- mille cinq-cents en 2019 contre six-cents en 2020
- 70 % d'accueils en groupes
- dix résidences d'artistes depuis 2018
- six partenariats d'édition
- deux agents pour 1,8 ETP

Dans la continuité et presque naturellement le Hérilab a été suivi par la création d'une artothèque pour valoriser les œuvres, créer un fonds puis l'enrichir par des acquisitions. Enfin une MicroFolies a été mise en place pour parachever le travail de ce grand plan « Education artistique et culturelle » lancé en 2017.

Questionnement : Est-ce que c'est un tiers-lieux ? De prime abord non mais il peut le devenir.

En octobre 2022, le Hérilab sera enrichi par des propositions liées à l'animation vidéo ainsi qu'à l'univers du jeux vidéo.